Marine Stewardship Council

La participation des parties prenantes à l'évaluation d'une pêcherie



Version 2.0 des Exigences de Certification des Pêcheries du MSC

1.

La pêcherie entre en évaluation Manifestez votre intérêt en tant que partie prenante.

La Recertification
Le certificat étant
valide 5 ans, la
pêcherie peut
entamer une
réévaluation dès la
4ème année.

2.

Interview des parties prenantes et de la pêcherie

Partagez vos informations avec l'équipe d'évaluation.

Une surveillance continue

Des audits annuels sont prévus au cours desquels les parties prenantes peuvent fournir des informations.



Le comité de relecture

Réagissez sur la composition du comité de relecture.

4.

Le Rapport intermédiaire pour commentaires publics Commentez la première version o

Commentez la première version du rapport d'évaluation.

Les produits de la pêcherie peuvent porter le label MSC



Le Rapport final d'évaluation et décision

Les objections formelles peuvent être déposées au travers de la procédure d'objection.

Réussite:

Echec:

Si souhaité, la pêcherie peut mettre en place les améliorations nécessaires afin de satisfaire le Référentiel MSC, et retenter l'évaluation.

Évaluation de la Chaîne de Garantie d'Origine MSC (pour la chaîne d'approvisionnement)



Le Rapport public de certification et remise du certificat.